

Bulletin des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment



Bulletin 1- Printemps 2012

Mot du directeur général



© Photo : Beaupré Michaud, architectes

C'est avec plaisir que le Conseil des métiers d'art du Québec lance son nouveau bulletin s'adressant spécifiquement aux artisans, aux entreprises, aux organismes et donneurs d'ouvrage des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment. Vous recevrez des nouvelles de votre milieu et des démarches du CMAQ. Dans ce premier bulletin nous vous présentons le CMAQ et sa mission, les objectifs que nous poursuivons avec vous ainsi qu'un résumé des activités réalisées à ce jour pour les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment.

Les artistes et artisans de ce secteur vivent dans des conditions peu propices à l'exercice de leur métier : aucune reconnaissance, aucun regroupement pour les représenter, difficultés d'accès aux contrats et aux chantiers et trop souvent, aucune protection sociale et assurances. Plusieurs de ces métiers sont en voie de disparition. Les tentatives passées pour les regrouper ont malheureusement échoué, faute de ressources et de support pour mener à bien cette délicate tâche. Le CMAQ a obtenu un soutien financier du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine (MCCCF) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) en 2011 pour dédier une ressource à ce dossier. Nous avons embauché, en juillet dernier, Mme France Girard, ébéniste, afin d'identifier et répertorier les artisans de ce secteur et de coordonner les efforts du CMAQ dans ce dossier important et complexe. Nous avons déjà accompli plusieurs étapes importantes, il reste beaucoup de travail et nous sommes confiants qu'avec votre appui, votre implication et le dévouement de l'équipe du CMAQ, nous atteindrons notre objectif de développer un environnement socio-économique et légal favorable à l'exercice de vos métiers, à leur développement et à leur pérennité.

François Beauvais, Directeur général du Conseil des métiers d'art du Québec

Les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment : en action!



Mme France Girard, ébéniste, a débuté le recensement des artisans du secteur en juillet dernier. On estime que le nombre d'artisans professionnels œuvrant dans les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment au Québec serait de l'ordre de 400 à 500. Le CMAQ veut permettre à ces artisans de faire partie d'un réseau de professionnels reconnus et ainsi créer le répertoire des artisans professionnels et entreprises spécialisées des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment, un outil réclamé par tous depuis longtemps. Ce répertoire de professionnels assurera une grande visibilité auprès du public, des prescripteurs, des donneurs d'ouvrage et d'entrepreneurs généraux à la recherche de spécialistes.

Outre le recensement et le contact avec les artisans, le CMAQ établit des liens et entend travailler de concert avec les organismes et partenaires du milieu : le Conseil du patrimoine religieux, Héritage Montréal, Les amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec, Action patrimoine, le Conseil du patrimoine vivant, le Centre de conservation de Québec, la Direction du patrimoine du MCCCF, la Fondation Rues principales, le Réseau des économusées. Tous ces organismes ont été rencontrés et appuient les démarches du CMAQ. Ils souhaitent un contexte plus favorable permettant de faire appel aux services des artisans pour la réalisation de travaux importants sur notre patrimoine bâti et en création contemporaine. Ces démarches se poursuivront tout au long de la prochaine année afin d'établir un réseau fort et représentatif.

Charpentiers traditionnels, menuisiers d'art, ébénistes, ferronniers d'art, maçons traditionnels, peintres décorateurs, staffeurs stucateurs, tailleurs de pierre, vitraillistes, verriers, doreurs, marqueteurs, parqueteurs, fondeurs d'art, sculpteurs, couvreurs de toitures traditionnelles, forgerons : le Conseil des métiers d'art du Québec vous invite à vous rallier à ses efforts en contactant France Girard au 418-694-0260 poste 4, france.girard@metiers-d-art.qc.ca. **Une démarche essentielle à la reconnaissance de vos métiers.**

C'est un départ !

Un premier 5 à 7 : une rencontre historique!



Le 2 février dernier se déroulait le premier 5 à 7 des artisans et entreprises des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment au domaine Catarauqui à Québec.

PLUS DE 100 ARTISANS ET INTERVENANTS étaient présents à cette

activité d'information, d'échange et de réseautage. Ce rendez-vous attendu fut l'occasion pour les artisans d'en apprendre davantage sur les démarches du CMAQ pour le secteur et d'entendre M. Dinu Bumbaru, gardien de notre patrimoine.

Ce fut surtout un moment fort de retrouvailles pour certains et de nouvelles rencontres pour d'autres. M. Lester Toupin, maçon fumiste et pilier de la première heure pour la reconnaissance des artisans a présenté un bref historique des efforts de regroupement des artisans par le passé et nous a adressé un appel vibrant à se regrouper au sein du CMAQ. L'enthousiasme était palpable! Tous ont pu constater le dynamisme des personnes présentes, le grand besoin de se retrouver, de se parler et de collaborer. La présence d'une relève nombreuse et engagée est l'un des signes les plus porteurs et positifs de cette soirée. Les années à venir s'annoncent riches en activités pour les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment.



Formations : une première au Québec !

Les premières formations pour les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment se sont déroulées de janvier à mars à Québec. Une vingtaine d'artisans de différents métiers et régions ont participé avec intérêt et implication aux formations *Législation et métiers d'art liés au bâtiment*, *Marque culturelle*, *Portfolio* et *Gestion de projet*. Un contenu riche en information adaptée aux pratiques et à la réalité de ces métiers a été communiqué par la douzaine de formateurs et experts invités.



Ces artisans forment la première cohorte de ce programme. Ces formations sont l'occasion d'échanges fructueux entre artisans et un partage extraordinaire d'expériences et de connaissances! Ces quatre formations font l'objet de démarches actuellement afin de permettre à d'autres artisans d'y participer dans un avenir rapproché.



Photo de groupe du cours *Législation* du 20 janvier 2012
Formatrice: Me Sylvie Bougie, avocate en droit des affaires
Experts invités : Anne Hébert, peintre décorateur, et Alexandre Maquet, tailleur de pierre et sculpteur.
Métiers représentés : ferronniers d'art, ébénistes, peintres décorateurs, sculpteurs, vitraillistes, verriers, tailleurs de pierre, charpentiers traditionnels, menuisiers d'art.

Pour bientôt...

Sondage : votre participation est essentielle !

Artisans et entreprises des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment votre participation sera sollicitée en mai pour une importante consultation sous forme de sondage afin de mieux connaître la réalité de votre pratique, de votre secteur d'intervention et de vos marchés.

Votre collaboration est essentielle au succès de nos démarches. Elle nous permettra d'obtenir un profil précis du secteur, de son importance, de sa structure, de documenter nos interventions et nous outillera adéquatement pour faire avancer les dossiers de reconnaissance, d'accès au marché et aux chantiers de construction et des besoins de formation. Réalisé par l'Université du Québec à Montréal, les réponses au sondage seront tout à fait anonymes et essentielles pour l'avenir.
Impliquez-vous ! Votre participation est importante !

Statut d'artisan professionnel: les démarches sont en cours

Plusieurs rencontres de travail réunissant des experts des disciplines des métiers d'art se sont déroulées en mars et avril derniers pour contribuer à divers aspects de l'intégration des artisans professionnels des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment au CMAQ. Le résultat de ces rencontres permettra au CMAQ d'établir les normes et standards pour les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment.

Les normes et standards seront ensuite validés afin de servir de base à l'évaluation des productions. Une évaluation positive pour le travail constitue une reconnaissance des pairs et permet d'être reconnu artisan professionnel selon la *Loi sur le statut professionnel de l'artiste (S-32-01)*. Les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment seront avisés des dates d'appel de dossier afin de présenter une demande pour devenir membre artisan professionnel.

Babillard

Les amis et propriétaires de maisons anciennes offrent trois ateliers de démonstration sur les savoir-faire traditionnels. Pour plus de détails www.metiers-d-art.qc.ca «métiers liés au bâtiment» Activités ou Chloé Guillaume 514-528-8444.

Les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment et le Conseil des métiers d'art du Québec

Le CMAQ consacre énormément de ressources et d'efforts au regroupement des artistes et artisans de ce secteur. Le texte qui suit résume la mission qui nous anime, les objectifs à atteindre et le contexte qui nous a amené à cette importante démarche. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous faire part de vos suggestions. Ce document décrit, oriente et guide l'ensemble de nos démarches.

Mission

Le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) est l'association professionnelle des artistes et artisans du domaine des métiers d'art.

Sa mission est de représenter les artistes et artisans qui œuvrent dans les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment, de défendre leurs intérêts et de favoriser le développement du secteur.

À ce titre, il contribue à la reconnaissance, au développement et au perfectionnement des professionnels œuvrant dans les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment et favorise la pérennité des connaissances, traditions et savoir-faire propres à chaque métier.

Objectifs

- Répertorier et regrouper au sein du CMAQ les artistes, les artisans et les entreprises des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment du Québec afin de créer un réseau de professionnels reconnus tant en création que dans les métiers traditionnels.
- Valoriser les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment, les savoir-faire qui y sont associés et les professionnels auprès du grand public, des intervenants concernés, des donneurs d'ouvrage et des maîtres d'œuvre par des actions de sensibilisation et de diffusion.
- Assurer la reconnaissance légale des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment et œuvrer à développer un contexte légal et économique favorable à l'exercice de ces métiers par les professionnels en ce qui concerne entre autres les protections sociales, l'obtention de contrats et l'accès aux lieux de travail.
- Assurer la préservation des métiers en contribuant à créer un contexte propice à attirer la relève et en favorisant la transmission des savoir-faire à cette relève par des activités adaptées à la réalité de ces métiers.
- Définir et assurer le respect des normes et standards propres à chaque métier pour permettre la reconnaissance des professionnels et contribuer à la préservation des connaissances et des savoir-faire.

- Favoriser le perfectionnement et le développement des compétences de la main-d'œuvre des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment par des activités de formation sur mesure et de perfectionnement des professionnels.
- Améliorer les conditions sociales et économiques des professionnels de ces métiers par l'obtention d'avantages associatifs.

Contexte historique

Au cours des 30 dernières années, plusieurs tentatives de regroupement des artisans des métiers traditionnels ont échoué. En 1993, les artisans tentent de s'organiser au sein du Conseil des métiers traditionnels du bâtiment (CMTBQ). Malheureusement, ce regroupement s'éteint après quelques années. À sa dissolution en 2000, les membres ont exprimé leur volonté de se regrouper au sein du CMAQ.

Depuis plus de 10 ans, le CMAQ a contribué à assurer la survie et la pratique de ces métiers. En 2001, à la suite de représentations du CMAQ et d'un groupe d'artisans, un amendement à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20)* a été adopté. Cet amendement permet aux artistes professionnels des métiers d'art et des arts visuels ainsi qu'aux restaurateurs d'être exclus de la loi et ainsi d'œuvrer sur les chantiers de construction. Depuis, le CMAQ a assuré à plus d'une centaine d'artisans un service conseil, de la formation et parfois un soutien juridique pour le respect de ce droit d'accès.

Dès 2008, dans le cadre de la révision de la Loi sur les biens culturels, le CMAQ demande au législateur de reconnaître ces artisans comme faisant partie de notre patrimoine immatériel. Enfin, en 2010 le CMAQ réalise une importante étude de référence sur les métiers d'art liés au bâtiment et la formation. En faisant le point sur la situation, cette étude a rendu possible le plan de formation de 2012.

Depuis 2008, le CMAQ fait également des représentations continues auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) afin d'obtenir une modification à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (S 32.01)*. Cette demande fait partie des recommandations de la Commission L'Allier en 2011, et vise à reconnaître le statut d'artiste professionnel pour les artisans exerçant un métier d'art lié à l'architecture et au bâtiment.

Aujourd'hui

Un regroupement

Depuis juillet 2011, grâce au soutien du MCCCCF et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), le CMAQ se concentre sur l'identification et le regroupement des artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment. Il réalise également, avec le soutien de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), un premier plan de formation sur mesure pour ce secteur.

Les artisans sont au cœur de nos actions. Le CMAQ veut permettre à ces artisans de faire partie d'un réseau de professionnels reconnus.

Des membres

Dès l'été 2012, les mécanismes de reconnaissance des compétences et d'admission des membres au sein du CMAQ seront mis en place et permettront d'accueillir les professionnels des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment. Ces membres formeront le premier répertoire des artisans professionnels de ce secteur, un outil réclamé par tous depuis longtemps.

Le CMAQ représente les artisans en établissant des liens et en travaillant de concert avec les organismes, les partenaires du milieu, les prescripteurs et les donateurs d'ouvrage qui requièrent l'expertise des artisans et qui souhaitent un contexte plus favorable pour l'utilisation de leurs services et la réalisation de travaux importants pour le patrimoine bâti.

Un plan de formation

Le plan de formation, une première au Québec, vise à établir l'identité du secteur, à en explorer et expliquer la nature culturelle et patrimoniale tout en assurant une formation générale essentielle à la pratique professionnelle des artisans, indépendamment du métier. Ces formations traitent de la législation, de la marque culturelle, du portfolio et de la gestion de projet en métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment.

Perspectives d'avenir

Fort du soutien des artisans et de tous ceux qui sont préoccupés par la protection du patrimoine et la création d'œuvres en métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment, le CMAQ poursuit ses actions en faveur des artistes et artisans professionnels. Entre autres services, le répertoire des professionnels de ce secteur assurera une grande visibilité auprès du public, des prescripteurs et des donateurs d'ouvrage.

Des démarches sont en cours afin d'obtenir le soutien financier nécessaire à la réalisation du deuxième volet du plan de formation qui sera consacré à l'étude des besoins de perfectionnement et à l'élaboration d'un programme de formation spécialisée sur les compétences par métiers et par marchés. Un troisième volet nous permettra de dispenser ce programme de formation et ainsi favoriser le développement de la main-d'œuvre des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment et la transmission des connaissances et savoir-faire à la relève.

Le CMAQ contribue à la professionnalisation des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment en intégrant dès l'été 2012 des artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment dans son cadre légal et réglementaire et dans ses processus de reconnaissance du professionnalisme en termes de statut de membres, règlements, définitions et normes et standards par métier.

Visitez notre site : www.metiers-d-art.qc.ca >métiers liés au bâtiment

Contactez-nous :

France Girard
Chargée de projet pour les métiers d'art
liés à l'architecture et au bâtiment
Conseil des métiers d'art du Québec

29, Notre-Dame, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1K 4E9

418-694-0260 poste 4
france.girard@metiers-d-art.qc.ca